



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 septembre 2021**

Conseillers Municipaux 15 - Présents 12

Date de convocation : 07 septembre 2021

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

**PRÉSENTS** : Viviane DURAND, Jean-Paul BRU, Gérard DAUZAT, Nicolas SOURD, Ingrid NUIJTEN, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Marie PECH, Ingrid VOLLEREAU, Stéphanie MAZAROTTI, Rémi HERPIN, Hervé RIVAT,

**ABSENT REPRESENTE** : Philippe GRENIER procuration à Nicolas SOURD

**ABSENTS** : Charles CATHALA, Eric LAPIERRE.

**SECRÉTAIRE** : Ingrid VOLLEREAU

La réunion débute à 18 H 30 sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

En premier lieu Madame le Maire rappelle les précédentes discussions a propos de l'utilité et des besoins d'une police municipale et la potentielle adhésion à un futur syndicat intercommunal de police municipale. Elle a invité, à titre de conseil, l'agent de Police Municipale de Ginestas, en accord avec le Maire de Ginestas, pour présenter ses missions au Conseil Municipal.  
Cette intervention ne sera pas suivie de délibération lors de cette séance.

\* \* \*

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les arrêts maladies, les aménagements de poste et les congés compliquent l'organisation du temps de travail des services techniques notamment pour les vendredis. Elle indique avoir eu un entretien avec les agents le 10 septembre pour présenter le problème accompagnée par l'adjoint en charge de ce service.

Elle propose de réorganiser le temps de travail en le répartissant à 7 H par jour du lundi au vendredi jusqu'à la fin de l'année 2021 dans un premier temps.

**Le Conseil Municipal approuve la nouvelle organisation de travail des services techniques qui entrera en vigueur le lundi 20 septembre 2021.**

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 15 juin 2021 le Conseil l'a mandatée pour mener à bien le dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour la création du Chemin du Pech d'Engiscle. A ce sujet elle présente la convention de Maîtrise d'Ouvrage du cabinet Gaxieu qui pourrait nous accompagner dans cette procédure complexe. Montant des honoraires 10 860 €.

**Le Conseil Municipal approuve la convention de Maîtrise d'ouvrage proposée par le Cabinet Gaxieu Autorise le Maire à la signer et indique que cette dépense sera portée au budget de la Commune.**

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire présente le rapport d'évaluation du coût des charges transférées liées à la compétence contribution obligatoire au financement de Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au Grand Narbonne. Dans sa séance du 8 juillet 2021 la CLETC du Grand Narbonne a estimé la charge totale à 2 927 637 € pour 2021 (6 mois ) et à 5 855 274 € pour 2022. Pour notre commune la charge est estimée à 4 431 € pour 2021 et 8 862 € pour 2022. Et pour les années suivantes le montant de nos Attributions de Compensations se porterait donc à – 9 333 €

**Le Conseil Municipal approuve le rapport la CLETC du Grand Narbonne du 08 juillet 2021**

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

Madame le Maire rappelle au Conseil que la SARL SACI a aménagé 3 lots à bâtir Impasse La Soulette et souhaite céder pour l'€uro symbolique une bande de terrain formant une partie de la voie cadastrée section B N° 8041 d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> à la commune. Les frais d'acte et de géomètre sont pris en charge par cette société.

**Le Conseil Municipal accepte cette cession pour l'€uro symbolique.**

**VOTE : à l'unanimité**

\* \* \*

***Afin de se prémunir de tout conflit d'intérêt qui pourrait voir le jour Madame le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Gérard DAUZAT, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme pour les deux points suivants et quitte la salle de réunion.***

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal les 3 constructions qui sont en cours sur le secteur des Galinières et qui ont reçu un Permis de Construire favorable sous réserve d'obtention d'une servitude de passage et de réseaux. Afin d'accéder à leur propriété M et Mme Peytavin, M Pellerin et Mme Beaulieu doivent traverser la parcelle C 443 propriété de la commune classée dans le domaine privé communal et sollicitent une servitude de passage et de réseaux.

**Le Conseil Municipal accepte cette servitude de passage et de réseaux. Mandate le Maire pour signer les actes à intervenir. Demande que les travaux d'adductions soient réalisés dans les règles de l'art et que cela soit mentionné dans l'acte notarié.**

**VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 (N. SOURD, P. GRENIER représenté.)**

\* \* \*

Monsieur le Président explique au Conseil Municipal qu'un projet d'aménagement est actuellement porté par la société HECTARE sur le secteur des Galinières classé en zone AUa dans le PLU. La partie sud de la parcelle cadastrée section C 443 est classée dans cette zone pour une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>. La société Hectare demande à la Commune de lui céder ces 300 m<sup>2</sup> environs pour 20 € le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal accepte de céder une partie de la parcelle C 443 à la société Hectare pour 20 € le m<sup>2</sup>.**

\* \* \*

Madame le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Aucune question diverse et les sujets étant épuisés madame le Maire lève la séance à 20 h 40

Sainte Valière, le 15 septembre 2021

Le Maire

Viviane DURAND